



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCUR DE LA SANTÉ

Comité de suivi du 14 décembre 2021

DOSSIER DE PRESSE





Olivier Véran,
ministre des Solidarités et de la Santé

Mois après mois, les travaux du Ségur de la santé se poursuivent pour que les engagements pris en juillet 2020 par le Gouvernement se concrétisent. Les revalorisations des soignants, l'investissement massif et inédit dans nos hôpitaux et nos EHPAD, l'augmentation des effectifs de soignants en formation, la remédicalisation de la gouvernance, ou encore l'accès au soin facilité de tous nos concitoyens sur l'ensemble du territoire - toutes ces actions nécessaires fédèrent les Gouvernement et les acteurs de la santé et du médico-social dans un travail commun qui ne vise au fond qu'à une chose : doter la France du système de santé qu'elle mérite.

Ces engagements prennent plus que jamais sens au regard des problématiques que connaissent nos soignants et nos établissements qui affrontent de nouveau une vague épidémique. Ce nouveau comité de suivi du Ségur de la santé est tout sauf le temps d'un bilan. C'est un rendez-vous de travail exigeant entre tous les acteurs du système de santé engagés à nos côtés pour changer la donne.



Brigitte Bourguignon,
ministre déléguée auprès
du ministre des Solidarités et de la Santé,
chargée de l'Autonomie

La crise sanitaire a mis en lumière les besoins d'investissement et de revalorisations salariales dans le secteur du grand âge ainsi que l'urgence d'un changement de modèle, approuvés par les Français. Ce Ségur de la Santé est aussi un Ségur de l'Autonomie car il apporte des réponses aux problématiques des personnes âgées. Revaloriser et reconnaître les métiers de l'autonomie était notre première priorité et nous l'avons fait avec 2,8 milliards d'euros de revalorisation salariales en 2 ans, ce qui n'avait jamais été fait. L'année 2022 nous permettra d'étendre ces mesures à d'autres professionnels afin de ne laisser personne de côté.

Le Ségur de la Santé c'est aussi moderniser nos établissements. Pour les EHPAD, nous avons mis en œuvre un investissement de 2,1 milliards d'euros déployés entre 2021 et 2024. Certains établissements étaient dans un état de vétusté avancé, il fallait pourvoir les accompagner pour qu'ils deviennent des « EHPAD de demain ». Construire en 4 ans le futur des EHPAD est le défi qui nous anime et qui est aujourd'hui engagé : plus humain, davantage ouvert et mieux médicalisé. Ce mois-ci se termine un grand tour de France des investissements en EHPAD qui a permis d'annoncer des enveloppes très structurantes pour nos établissements. Le comité de suivi est alors un moment important pour continuer d'avancer, en associant les parties prenantes de ce vaste plan d'amélioration des secteurs de la santé et de l'autonomie.

DES AVANCÉES POUR LES PROFESSIONNELS 6

REVALORISER CEUX QUI SOIGNENT 7

FORMER, RECRUTER ET ACCOMPAGNER LES SOIGNANTS DE DEMAIN 7

**PROMOUVOIR DE NOUVELLES ORGANISATIONS DE TRAVAIL
ET DE DÉCISION 8**

ASSURER LA PROMOTION DE NOUVELLES COMPÉTENCES 9

DES AVANCÉES POUR LES ÉTABLISSEMENTS 11

CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SOIN 12

**INVESTIR DANS LE QUOTIDIEN ET
FACILITER L'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS 14**

REFORMER LES FINANCEMENTS 14

**REMÉDICALISER LA GOUVERNANCE ET
REVIVIFIER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE 15**

DES AVANCÉES POUR L'ACCÈS AU SOIN DES PATIENTS 17

**SOUTENIR L'EXERCICE COORDONNÉ POUR GARANTIR
L'ACCÈS AUX SOINS 18**

DÉPLOYER LES NOUVEAUX USAGES DU NUMÉRIQUE 18

MAINTENIR UNE OFFRE DE PROXIMITÉ 19

RENFORCER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE 19

**ASSURER UN ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS
EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ 19**

DEPUIS 18 MOIS...



Revalorisation salariale des soignants

+ 183 € net par mois
pour plus de
1,6 million de personnels
des hôpitaux et Ehpad depuis fin 2020



Revalorisation des carrières des soignants

pour **+ de 500 000**
soignants paramédicaux,
professionnels médico-techniques
et de rééducation et sages-femmes



Investissement du quotidien



650 millions d'€
d'investissement du
quotidien notifiés début 2021
pour améliorer rapidement le
fonctionnement des services
hospitaliers

125 millions d'€ pour
le secteur médico-social
+ 31 000 solutions
d'hébergement Ehpad pour
personnes âgées ayant bénéficié
d'une aide à l'investissement
immobilier



Télesanté

environ **10,9 millions**
de téléconsultations (TLC)
réalisées en 2021



Recrutement et formation des soignants



2 300 places
supplémentaires en 2021 et
2 087 en 2022 en institut de
formation en soins infirmiers
(IFSI) pour former davantage
d'infirmiers et près de

3 600 places ouvertes
en 2021 et **3 000** nouvelles
places en 2022 en institut de
formation d'aide-soignant
(IFAS) supplémentaires



Lits à la demande

3 400 lits supplémentaires
ouverts dans
279 établissements publics
de santé



Exercice coordonné

une dynamique soutenue de développement de l'exercice coordonné, avec

172 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en fonctionnement (contre 73 en 2020),

671 CPTS en projet et

1 889 maisons de santé créées sur le territoire (contre 1 500 en 2020)

24 % de la population nationale couverte par une CPTS



Des dispositifs renforcés pour lutter contre les inégalités de santé

290 places de lits halte soins santé (LHSS) créées en 2021 = objectif dépassé de 45 %

83 permanence d'accès aux soins de santé (PASS) mobiles créées ou renforcées en 2021, soit 100 % de l'objectif fixé

121 équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) créées ou renforcées en 2021, soit près de 90 % de l'objectif



Des crédits supplémentaires pour la recherche et l'innovation

+ 50 millions d'€ en 2021 pour les missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation (MERRI)



Une offre de soins psychologique plus accessible

139 psychologues recrutés en centres médico-psychologiques (CMP) (+ 31 depuis juillet 2021)

70 coordinateurs de projets territoriaux de santé mentale (PTSM) recrutés soit + 100 % de recrutement en 6 mois

405 structures de prise en charge des publics précaires renforcées dans tous les territoires

400 nouvelles places créées pour les populations les plus vulnérables



Soins non programmés

18 sites pilotes déjà opérationnels pour l'expérimentation du service d'accès aux soins (SAS)

sur les 22 pilotes retenus afin d'offrir aux Français une meilleure réponse à leur demande de soins urgents

1

DES AVANCÉES POUR LES PROFESSIONNELS



REVALORISER CEUX QUI SOIGNENT

■ **+ 10 milliards d'€ supplémentaires par an** pour revaloriser les métiers du soin.

■ **+ 183 € net mensuels** pour tous les personnels non médicaux, administratifs, techniques et les sages-femmes des hôpitaux et Ehpad publics, soit 1,6 millions de personnels concernés.

■ **La revalorisation complémentaire des rémunérations** de plus de 800 000 soignants des secteurs public et privé : 50 € net mensuels en moyenne pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture et 56 € net mensuels en moyenne pour les personnels paramédicaux de catégorie A (revalorisation des grilles des personnels soignants, medicotechniques et de rééducation).

■ **La revalorisation de l'IESPE** (indemnité d'engagement de service public exclusif), portée à hauteur de 1010 € brut par mois, et son versement ainsi que celui de l'IASL (indemnité d'activité sectorielle et de liaison) en période probatoire pour l'ensemble des statuts et des personnels médicaux éligibles.

■ **L'évolution significative de la grille de rémunération des praticiens hospitaliers** pour des carrières plus attractives.

■ **Des mesures complémentaires spécifiques aux personnels hospitalo-universitaires** adoptées avec le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (revalorisation des grilles hospitalières des PU-PH, création d'une prime d'enseignement supérieur et de recherche).

FORMER, RECRUTER ET ACCOMPAGNER LES SOIGNANTS DE DEMAIN

■ **15 000 postes de personnels non médicaux de plus sur 3 ans** pour renforcer les services hospitaliers qui en ont le plus besoin et ainsi, alléger la charge de travail là où les tensions sont les plus fortes.

■ **14 000 places de formation de soignants supplémentaires créées d'ici 2022** : 5 800 pour de futurs infirmiers, 6 600 pour de futurs aides-soignants et 1 400 pour de futurs accompagnants éducatifs et sociaux.

■ **La revalorisation des traitements et émoluments des étudiants en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)** de 2^e cycle et la création d'une indemnité forfaitaire d'hébergement pour inciter aux stages ambulatoires en zone sous-dense.

■ **La revalorisation des traitements et émoluments, des indemnités de garde et de l'indemnité forfaitaire d'hébergement des internes et les autres étudiant de 3^e cycle.**

-
- **L'augmentation des indemnités de stage de certains étudiants paramédicaux.**
 - **Renforcement des mesures pour respecter et contrôler le temps de travail des internes (tableau de service, agrément de stage, communication).**

PROMOUVOIR DE NOUVELLES ORGANISATIONS DE TRAVAIL ET DE DÉCISION

- **L'octroi d'une prime d'engagement collectif pouvant aller jusqu'à 100 € net par mois** pour renforcer les projets d'équipe autour de l'amélioration de la qualité des soins.
- **La création et la revalorisation de primes managériales** pour encourager le management de proximité, dans le prolongement du guide « Claris - mieux manager pour mieux soigner » sur le renforcement de la gouvernance et du management hospitalier.
- **L'ouverture de négociations locales avec les représentants syndicaux** des établissements pour aboutir à des accords locaux sur l'organisation interne du travail : heures supplémentaires, réduction des emplois précaires...
- **La place renforcée des médecins et des soignants dans les instances de décision à l'hôpital** pour définir ensemble les projets stratégiques d'établissement, faire émerger des initiatives collectives, organiser les services de soins...
- La publication prochaine des textes réglementaires, concertés en déclinaison des accords du Ségur de la santé, réformant l'exercice médical à l'hôpital et les statuts des personnels médicaux.
- Le développement du numérique pour favoriser l'accès de tous les professionnels de santé à une **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)** et la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour faciliter l'utilisation par les professionnels des services numériques utiles au quotidien. **Le développement de Mon espace santé** et l'accélération de l'alimentation du **Dossier Médical Partagé (DMP)** permettra aux professionnels d'accéder aux données médicales nécessaires à la sécurité de la prise en charge de leurs patients.
- **La lutte contre les dérives de l'intérim médical** pour mieux contrôler les abus, et encourager les bonnes pratiques avec l'instauration d'une prime de solidarité territoriale.

ASSURER LA PROMOTION DE NOUVELLES COMPÉTENCES

■ **Le renforcement du rôle et de l'accès à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA)** avec 3 000 professionnels formés d'ici 2022 et la création depuis la rentrée 2021 d'un 5^e domaine d'intervention dédié aux urgences.

■ **Le soutien aux coopérations interprofessionnelles** pour améliorer les complémentarités entre acteurs de santé et ainsi permettre l'accès aux soins du plus grand nombre et la réduction des délais d'attente.

FOCUS SUR...

La déprécarisation des personnels contractuels

▶ Une enveloppe de 160 M€ sur 2021-2023 accompagnera les établissements qui s'engagent dans des plans de résorption des emplois contractuels, pour fidéliser les professionnels occupant des contrats de courte durée ou précaires et rendre leurs emplois plus attractifs.

✓ **L'exemple du CH de Roubaix (Hauts-de-France)** : 60 infirmiers de tous secteurs, puériculteurs, sages-femmes et kinésithérapeutes verront leurs CDD basculer en CDI après évaluation par les cadres. Toute nouvelle embauche se fera directement en CDI.

Contact presse : ars-hdf-communication@ars.sante.fr

LE SÉGUR DE LA SANTÉ, C'EST AUSSI...

L'adaptation du temps de travail aux besoin des équipes

▶ **Objectif** : plus de souplesse dans l'adoption du cadre du temps de travail dans les établissements pour favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle des soignants et mieux répartir leur quotité de travail afin de répondre aux besoins. Par exemple, la contractualisation d'un forfait d'heures supplémentaires (par journée ou demi-journée de travail) permettra de dépasser le contingent de 20 heures par mois sous réserve de ne pas dépasser 48 heures par semaine.

✓ **L'exemple de la région PACA** : 100 % des hôpitaux publics (soit 55 pour la région) ont ouvert un dialogue social portant notamment sur l'adaptation du temps de travail et le développement de projets collectifs au sein des équipes de soin.

Contact presse : ars-paca-communication@ars.sante.fr

2

DES AVANCÉES POUR LES ÉTABLISSEMENTS



MODERNISER ET RECONSTRUIRE LES ÉTABLISSEMENTS

■ **Le plan d'investissement massif et inédit de 19 milliards d'€** répartis entre les secteurs sanitaire (15,5 milliards d'€), médico-social (1,5 milliard d'€) et numérique (2 milliards d'€) pour relancer des projets de grande ampleur modernisant les établissements ou créant de nouvelles structures.

■ **Une gouvernance repensée avec une priorité accordée à la déconcentration du pilotage des projets d'investissement au niveau des agences régionales de santé (ARS)** et la création du comité national de l'investissement en santé (CNIS) pour le suivi des projets de plus de 150 millions d'€.

■ **50 millions d'€ de crédits annuels pour pérenniser les « lits à la demande »** et permettre aux établissements de répondre avec plus de souplesse et de réactivité aux besoins de prise en charge, notamment en aval des urgences pour les personnes âgées et les enfants.

■ **L'augmentation annuelle de 50 millions d'€ des crédits dédiés aux MERRI** (missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation).

■ **Le soutien au développement durable et à la transition écologique dans les établissements** pour contribuer à la lutte contre le gâchis alimentaire et à la réduction des déchets plastiques en organisant leur traitement et leur recyclage. Autant de pistes explorées pour rendre l'hôpital de demain plus vert, avec une enveloppe de 6 millions d'€ et de premières expérimentations prévues en 2022.

■ **Un investissement dans le numérique** permettant le financement de la mise à jour de l'ensemble des logiciels du marché, un programme de financement ciblé sur les usages à l'hôpital et un renforcement majeur du numérique dans le forfait structure pour les médecins. Il s'agit aussi d'un investissement de rupture dans le secteur médico-social, apportant une meilleure gestion de l'accompagnement de l'utilisateur et la coordination des acteurs tout au long de son parcours de soin.

FOCUS SUR...

L'investissement dans le secteur médico-social

▶ Le plan d'investissement du Ségur de la santé concerne aussi bien les établissements de santé que les structures médico-sociales, essentielles pour la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap.

✓ **L'exemple en région Pays-de-la-Loire** : Dans le Maine-et-Loire, les Ehpad « Les Ligériennes » ont regroupé leurs places disponibles sur un même site afin d'améliorer la qualité de l'offre en Ehpad et la continuité des soins, notamment pour la prise en charge des résidents pendant la nuit. Une aide de 1,2 M€ leur est allouée afin de poursuivre ce projet.

Contact presse : ars-pdl-communication@ars.sante.fr

INVESTIR DANS LE QUOTIDIEN ET FACILITER L'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

■ **650 millions d'€ délégués au secteur sanitaire et 125 millions d'€ au secteur médico-social pour les « investissements du quotidien »** des établissements : achat de petits matériels, d'équipements informatiques, de consommables...

■ **Des travaux engagés pour simplifier la commande publique** en identifiant, avec les acheteurs hospitaliers et des juristes, les bonnes pratiques d'achats sur 17 thématiques.

RÉFORMER LES FINANCEMENTS

■ Des réformes menées en concertation avec l'ensemble des acteurs du système de santé pour **mettre fin au « tout T2A » et développer d'autres formes de financement** : qualité, objectifs de santé publique, dotation populationnelle...

■ **Des premières avancées sur la réforme du financement des urgences, de la psychiatrie et des hôpitaux de proximité** dès 2022.

■ **Une dynamique engagée sur les soins de suite et de réadaptation (SSR), l'hospitalisation à domicile (HAD), la maternité ou encore les pathologies chroniques** qui débouchera en 2023.

■ **Une réflexion engagée se concrétisera sur la rénovation de l'ONDAM** (objectif national de dépenses d'Assurance maladie) qui se traduira dès la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 par l'augmentation du FIR (fonds d'intervention régional) des ARS pour accroître leurs leviers financiers et ainsi, renforcer la territorialisation. Ou encore, par le regroupement des crédits de soutien national à l'investissement dans un même sous-objectif afin de renforcer leur visibilité au sein de l'ONDAM.

REMÉDICALISER LA GOUVERNANCE ET REVIVIFIER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

■ **La réaffirmation du rôle premier du service hospitalier** pour favoriser l'implication des équipes médicales et soignantes.

■ **Des projets hospitaliers associant davantage la communauté médicale, les soignants, les étudiants et les usagers** dans les instances de décision des établissements de santé.

■ **Le développement des groupements hospitaliers de territoire (GHT)** permettant la synergie des hôpitaux d'un même territoire autour de **commissions médicales de groupement (CMG)** pour soutenir un projet médical commun. **En Bretagne par exemple, 3 GHT sur 8 ont déjà mis en place leurs CMG.**

FOCUS SUR...

La réaffirmation des services hospitaliers

▶ **Réaffirmer le rôle premier du service hospitalier, c'est miser sur un management de proximité, renforcer l'implication des équipes médicales et soignantes et adapter davantage l'organisation interne au contexte local.**

✓ **L'exemple de la Réunion** : des discussions sur la gouvernance hospitalière ont été initiées par tous les établissements de santé de la région, avec une réflexion centrée sur le repositionnement des services par rapport aux pôles pour fédérer les équipes autour du développement de projets de soins.

Contact presse : ars-oi-communication@ars.sante.fr

LE SÉGUR DE LA SANTÉ, C'EST AUSSI...

Des astreintes gériatriques pérennisées

▶ Pour renforcer l'appui apporté à tous les acteurs prenant en charge des personnes âgées, en Ehpad ou à domicile, une expertise gériatrique de second recours et des réponses graduées et personnalisées se traduisent par l'organisation d'astreintes d'experts. Ils pourront ainsi répondre aux questions que se posent les aides-soignants, aides à domicile ou infirmiers qui prennent en charge des populations âgées, aux problématiques spécifiques.

✓ **L'exemple du CHU de Tours** : l'établissement a mis en place un n° départemental unique, accessible 7/7, qui propose une expertise gériatrique à l'ensemble des professionnels de santé du territoire, une admission directe des patients âgés en service d'hospitalisation si nécessaire ou une réorientation vers d'autres ressources.

Contact presse : ars-cvl-communication@ars.sante.fr

3

DES AVANCÉES POUR L'ACCÈS AU SOIN DES PATIENTS



SOUTENIR L'EXERCICE COORDONNÉ POUR GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS

■ **Près de 2 000 maisons et 500 centres de santé** implantés pour lutter contre les déserts médicaux en permettant aux professionnels de travailler en coordination.

■ **200 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**, couvrant d'ores et déjà près de 24 % de la population nationale, pour améliorer la prise en charge des patients à chaque étape de leur parcours de soins.

■ **18 sites pilotes du service d'accès aux soins (SAS)** actuellement en fonctionnement pour mieux orienter les usagers et patients en cas de soins non programmés, par une coopération renforcée entre professionnels libéraux (médicaux et paramédicaux) et urgentistes.

DÉPLOYER LES NOUVEAUX USAGES DU NUMÉRIQUE

■ **La sécurisation de la communication entre les acteurs de santé et leurs patients** via la messagerie sécurisée de Mon espace santé, dont la généralisation est attendue en janvier 2022, doit permettre l'accès des professionnels de santé au profil médical des patients qu'ils reçoivent pour la première fois. Il s'agit également pour les usagers **de récupérer et de stocker leurs données de santé de manière sécurisée**, et pour les personnes les plus éloignées du numérique d'être accompagnées dans l'utilisation de Mon espace santé **pour que le numérique ne soit pas un frein à l'accès aux soins**.

■ Le développement de nouveaux modes de prise en charge, plus accessibles et complémentaires des pratiques de soins en présentiel, grâce aux évolutions récentes de la télésanté.

■ **L'extension des soins à distance (ou télésoin) à 18 professions de santé** : pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes...

■ **L'assouplissement des conditions de remboursement de la téléconsultation** par l'assurance maladie : ainsi en 2020, 68 % des médecins généralistes ont réalisé des téléconsultations et 15 % des Français en ont bénéficié.

■ **L'ouverture de la téléexpertise à tous les patients** pour permettre à leurs professionnels de santé de bénéficier de l'avis de confrères à distance.

MAINTENIR UNE OFFRE DE PROXIMITÉ

■ **Une meilleure concertation des politiques d'investissement avec les collectivités locales**, sous le pilotage des ARS, pour adapter véritablement les projets de santé aux besoins de la population dans chaque territoire.

■ **Le déploiement de la première** génération d'hôpitaux de proximité pour permettre une offre de soins articulée avec la médecine libérale au plus près des besoins de la population. À ce jour, 275 établissements ont exprimé un intérêt pour la démarche et sont accompagnés par les ARS en vue d'obtenir leur labellisation d'ici la fin de l'année.

■ **La généralisation des « hôtels hospitaliers »** pour héberger certains patients et leurs proches dans une structure dédiée non médicalisée et ainsi, réduire leurs temps de transport, éviter une hospitalisation de longue durée et améliorer leur confort.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

■ **Une meilleure intégration des patients, usagers et représentants aux instances de démocratie sanitaire** : ceux-ci peuvent désormais être membres du directoire d'un établissement de santé et sont également présents au sein des conférences régionales santé et autonomie (CRSA) des ARS.

ASSURER UN ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

■ **100 millions d'euros de crédits délégués en 2021**, 35 millions supplémentaires en 2022.

■ **La moitié de ces financements renforcent des dispositifs « d'aller-vers »** pour toucher les publics en situation d'exclusion :

- **100 % des PASS mobiles** (permanences d'accès aux soins de santé) et **90 % des EMPP** (équipes mobiles psychiatrie précarité) ont vu leurs effectifs augmenter.

■ **De nouvelles équipes mobiles sont créées** pour s'adapter aux besoins des populations et aux ressources des acteurs : équipes mobiles santé précarité, appartements de coordination thérapeutique à domicile, équipes spécialisées de soins infirmiers précarité...

■ **L'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de précarité** avec **290 nouveaux lits halte soins santé pour héberger et soigner les personnes SDF malades**, et **133 PASS renforcées** pour mieux prendre en charge les patients sans droit se présentant à l'hôpital. En Essonne par exemple, **80 femmes SDF sortant de maternité** et leur famille ont été accueillies dans les 25 places de LHSS pédiatriques d'Athis-Mons.

■ **Innover pour une prise en charge globale, mieux coordonnée :**

- L'expérimentation lancée en août 2021 **des centres et maisons de santé participatifs** associant les usagers à leur projet de santé pour un accompagnement médico-psycho-social adapté ;
- L'instauration par toutes les ARS **d'une gouvernance de réduction des inégalités de santé**, associant une pluralité d'acteurs dans les territoires pour une action partagée contre les inégalités de santé.

✓ **Sur la santé mentale**

■ **37,9 millions d'€ délégués en 2021.**

■ La création de **31 postes d'infirmiers et de 35 postes de psychologues** au sein des centres médico-psychologiques (CMP), et **139 psychologues supplémentaires** dans les centres d'urgences médico-psychologiques (CUMP).

■ La création de **70 postes de coordinateurs des projets territoriaux de santé mentale (PTSM)** pour élaborer avec les acteurs concernés une offre de soins adaptée et favoriser le maillage des dispositifs existants.

■ **Le recrutement de 75 psychologues en maison et centre de santé** pour garantir une offre de proximité dans des territoires sous-dotés.

■ **La mise en place depuis septembre 2021 du numéro national de prévention du suicide (3114)**, service gratuit H24/7J pour informer aux personnes à risque et à leur entourage et leur offrir un avis spécialisé.

✓ **Sur les personnes âgées**

■ **13,2 millions d'€ délégués en 2021.**

■ **Le développement du recours à l'hospitalisation à domicile (HAD)** avec près de 146 000 patients bénéficiaires en 2020, cumulant 6,2 millions de journées.

■ **La création ou le renforcement de 134 équipes mobiles de gériatrie** pour mieux coordonner la prise en charge des personnes âgées.

■ La mise en place dans 256 établissements/GHT d'une organisation dédiée à l'admission directe des personnes âgées à l'hôpital pour réduire leur temps d'attente en cas de soins non programmés.

■ Le déploiement de 135 astreintes pour la prise en charge des personnes âgées et de près de 50 dédiées aux soins palliatifs pour assurer une continuité des soins dans les secteurs sanitaire et médico-social par une mobilisation coordonnée des professionnels de santé.

✓ **Sur les personnes en situation de handicap**

■ 10,7 millions d'€ délégués en 2021.

■ Le développement de 80 dispositifs d'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans les territoires pour améliorer l'accessibilité. En Bourgogne-Franche-Comté par exemple, cela se traduit par une offre en santé bucco-dentaire en partenariat avec la faculté d'odontologie permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à des services adaptés.

■ 1 million d'€ délégué pour améliorer la couverture des unités d'accueil et de soins pour personnes sourdes.

FOCUS SUR...

La coopération entre professionnels de santé pour faciliter l'accès aux soins

▶ La loi Rist, publiée en avril 2021, élargit entre autres le dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé ainsi que la possibilité de prescription aux sages-femmes (arrêts de travail de plus de 15 jours, dépistage et traitements des IST...), aux masseurs-kinésithérapeutes, aux ergothérapeutes et aux orthophonistes.

✓ **À titre d'exemple** : la consultation de santé sexuelle par un infirmier en centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et centre de santé sexuelle vient d'être autorisée. Ce protocole permet aux infirmiers une prise en charge spécifique et élargie dans le champ de la prévention, de la prescription de tests de dépistage, de contraceptifs, de vaccins et d'examens biologiques ou encore la remise de résultats négatifs aux patients.

Contact presse : dgos-com@sante.gouv.fr

FOCUS SUR...

Les Outre-mer

▶ Le Ségur de la santé a accéléré la transformation du système de santé sur l'ensemble du territoire, par des mesures nationales fortes (revalorisations salariales, plan d'investissement) et une adaptation de ces mesures aux besoins spécifiques des territoires. En cela, le Ségur de la santé a ouvert de nouvelles perspectives pour soutenir l'organisation des soins dans les départements d'Outre-Mer.

Par une politique de relance de l'investissement massive, c'est plus d'1 milliard d'euros qui seront dédiés à la rénovation et à la modernisation des hôpitaux et structures médico-sociales des territoires ultra-marins, afin de développer également leurs services numériques.

Le maillage de l'offre de soins s'est également vu renforcé par le développement de CPTS, de maisons et centres de santé afin de mieux prendre en charge les usagers, et notamment les personnes âgées, en situation de handicap ou souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques. Des hôpitaux de proximité sont également accompagnés dans leur développement, ainsi que les projets de gouvernance dans les centres hospitaliers pour assurer la complémentarité des structures de soin.

Enfin, la disponibilité et la fidélisation des ressources humaines demeure un enjeu majeur dans les départements d'Outre-Mer. Le Ségur de la santé a revalorisé les personnels soignants, tout en assouplissant les conditions d'exercice mixte et en valorisant les coopérations interprofessionnelles. Autant de leviers qui doivent contribuer à l'attractivité de l'exercice médical et à un meilleur accès aux soins des populations.

Quelques exemples :

✓ Guadeloupe

■ Santé mentale et psychiatrie : 4 psychologues en cours de recrutement dans 3 maisons de santé et 1 centre de santé.

Contact presse : ars.guadeloupe@citronmer.com

✓ **Guyane**

■ **Inégalités de santé** : mise en place en cours d'un forfait obstétrical pour le transport sanitaire des femmes enceintes sans droit.

Contact presse : ars-guyane-communication@ars.sante.fr

✓ **La Réunion**

■ **Appui sanitaire aux personnes âgées** : 100 % des Ehpad (18) sont couverts par l'HAD (convention) et 63 résidents pris en charge en 2020.

Contact presse : ars-reunion-communication@ars.sante.fr

✓ **Mayotte**

■ **Exercice coordonné / CPTS** : Projet de création de la première CPTS pilote à Mayotte, dans le Sud. 4 ou 5 sont prévues à terme.

Contact presse : ars-mayotte-communication@ars.sante.fr

✓ **Martinique**

■ **SAS** : un des 22 sites pilotes qui permettra prochainement aux patients d'accéder à une information rapide en santé et soins non programmés via notamment la prise de rendez-vous en ligne et une régulation médicale téléphonique territoriale via le 15. La réponse en fonction de l'urgence et du besoin du patient : conseil médical ou paramédical, orientation, rendez-vous sous 48h avec un médecin généraliste, accès à une téléconsultation.

Contact presse : ars-martinique-communication@ars.sante.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse
Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr